



CCCPS / 2023 / DE053
1.3 Conventions de mandat

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 23 mars 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 16 mars 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 23 mars 2023, à 18h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Coloriage à Crest en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Jean-Louis BAUDOIN ; Denis BENOIT ; Marcel BONNARD ; François BROCARD ; Audrey CORNEILLE ; Sarah DUVAUCHELLE ; Cédric FERMOND ; Agnès FOUILLEUX ; Caryl FRAUD ; Thierry GUILLOUD ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Damien MARCHÉ ; Dominique MARCON ; Jean-Marc MATTRAS ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Hélène PELAEZ-BACHELIER ; Jean Pierre POINT ; Patricia PUC ; Jean Philippe ROCHE ; Nicolas SIZARET ; Boris TRANSINNE ; Frédéric TRON et Arnaud VANNIER.
Pouvoirs	Ruth AZAÏS à Caryl FRAUD ; Dominique BALDERANIS à François BROCARD ; Danielle BORDERES à Sarah DUVAUCHELLE ; Anne Marie CHIROUZE à Jean Marc MATTRAS ; Dominique DELAYE à Boris TRANSINNE ; Stéphanie KARCHER ; Hervé MARITON à Jean Pierre POINT et Frédéric TEYSSOT à Arnaud VANNIER.
Absents	Jean Christophe AUBERT ; Rodène BODIN-CASALIS ; Christophe LEMERCIER ; Morgane PEYRACHE ;
Secrétaire de séance	Philippe HUYGHE

Convention d'objectifs et de moyens entre l'association les P'tits Bouts et la CCCPS

Le Conseil,

I. Rappel du contexte

L'avenant qui lie l'association Les P'tits Bouts, gestionnaire de la micro crèche de Saillans et la CCCPS arrive à échéance le 31 mars 2023. De plus, la mise en place de la Convention Territoriale Globale (CTG) par la Caisse d'Allocations Familiales modifie les règles de financement des structures.

Il convient donc d'établir une nouvelle convention d'objectifs et de moyens avec l'association Les P'tits Bouts ayant pour objet de définir les règles de coopération entre l'association et la CCCPS.

Dans le cadre du projet de territoire de la CCCPS, qui souhaite développer et adapter des services et équipements de proximité pour répondre aux besoins de la population, et dans le cadre de la CTG,

L'association Les P'tits Bouts s'engage à :

- assurer et faire fonctionner un établissement d'accueil de jeunes enfants, micro crèche, pour les enfants de 3 mois à 6 ans,
- mettre en place le service micro-crèche avec un agrément de 12 places dont 11 places régulières et 1 place occasionnelle,



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 23 mars 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 16 mars 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

- assurer l'accueil des enfants : le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 17h30 ; le mercredi de 8h à 12h sur une amplitude de 42 semaines par an environ.

La CCCPS s'engage à :

- verser une subvention annuelle à l'association Les P'tits Bouts. Le montant de cette subvention est voté chaque année par le Conseil Communautaire. Pour l'année 2023, la subvention s'élève à 22 000 € dont 6 000 ont déjà été versés au titre de la précédente convention et de ses avenants,
- le montant de la subvention pour 2023 prend en compte le versement direct à l'association du bonus territoire par la CAF et les coûts de valorisation de salaires du personnel des crèches subis par l'association,
- prendre en charge deux heures hebdomadaires de prestation d'entretien des locaux sur présentation de factures à hauteur maximale de 4 290 € /an,
- faire intervenir son infirmière, en tant de Référente Santé et Accueil Inclusif (RSAI) à hauteur de 10 heures annuelles, la RSAI agissant sous la responsabilité hiérarchique de la cheffe de service petite enfance.

La présente convention d'objectifs et de moyens prendra effet au 1^{er} avril 2023 et prendra fin le 31 décembre 2024.

II. Objet de la délibération

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil Communautaire d'approuver la nouvelle convention d'objectifs et de moyens liant l'association les P'tits Bouts et la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans

III. Visas

VU l'avis de la Commission Petite Enfance, Enfance et Jeunesse du 21 février 2023 concernant la nouvelle convention avec l'association les P'tits Bouts

IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) d'approuver la mise en œuvre de la convention d'objectifs et de moyens liant l'association les p'tits bouts et la CCCPS,
- 2) d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 23 mars 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 16 mars 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

V. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité.

VI. Annexe

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Annexe I : convention d'objectifs et de moyens liant l'association Les P'tits Bouys et la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans.

Philippe HUYGHE
Secrétaire de séance

Le 23/03/2023

Au registre sont les signatures

Denis BENOIT

Président

